



Chère Consœur, cher Confrère,

Après une avalanche de sigles avec initiales : RSI, PAM, ANSM... qui a sérieusement alourdi nos frais généraux, enfin deux petits nouveaux qui nous sont favorables.

**Le Développement Professionnel Continu, DPC**, se met en place. Après une inscription sur le site [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr) le pédicure-podologue pourra percevoir une indemnisation pour sa participation à un programme DPC. Chaque praticien effectuera des formations selon ses priorités professionnelles dans la limite du forfait annuel de 1290 euros.

Le pédicure-podologue remplira ainsi son obligation annuelle de formation mise en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le conseil de L'Ordre aura pour mission de contrôler et d'accompagner le professionnel dans la réalisation de ce projet.

Toutes les informations sont disponibles sur le site [www.ogdpc.fr](http://www.ogdpc.fr).

**La création du Répertoire Partagé des Professions de Santé, RPPS**, véritable carte d'identité professionnelle, va permettre à l'Ordre de devenir un guichet unique, évitant la multiplicité des intervenants URSSAF, CPAM, ARS...

Il nous faut donc collecter toutes les données dans un nouveau logiciel, afin de pouvoir vous fournir votre carte CPS. Nous sommes dans l'obligation de vous solliciter pour réunir des documents complémentaires au dossier initial. Petite contrainte par rapport à l'avantage me semble-t-il !

Confraternellement.

Hervé LE GUILLANTON

Editeur : CROPP Bretagne - Tirage 730 exemplaires

Rédacteurs : M. CHAUVIN-BOSSARD, M. GESNYS, E. GORREGUES, H. LE GUILLANTON,  
G. LE NORMAND, I. RIHOUAY-JAFFRE, I. TRELUYER-HEBERT.

Nous contacter :

**CONSEIL DE L'ORDRE  
DES PÉDICURES-PODOLOGUES**

6A rue du Bignon 35000 RENNES  
Tél. 02 99 26 90 44 - [contact@bretagne.cropp.fr](mailto:contact@bretagne.cropp.fr)

**Permanences téléphoniques**

**Lundi** 9h30 - 12h30 13h30 - 17h00

**Mardi** 9h30 - 12h30

**Jedi** 9h30 - 12h30 13h30 - 17h00

**Vendredi** 9h30 - 12h30

# COMPTE DE RÉSULTAT DU CROPP BRETAGNE

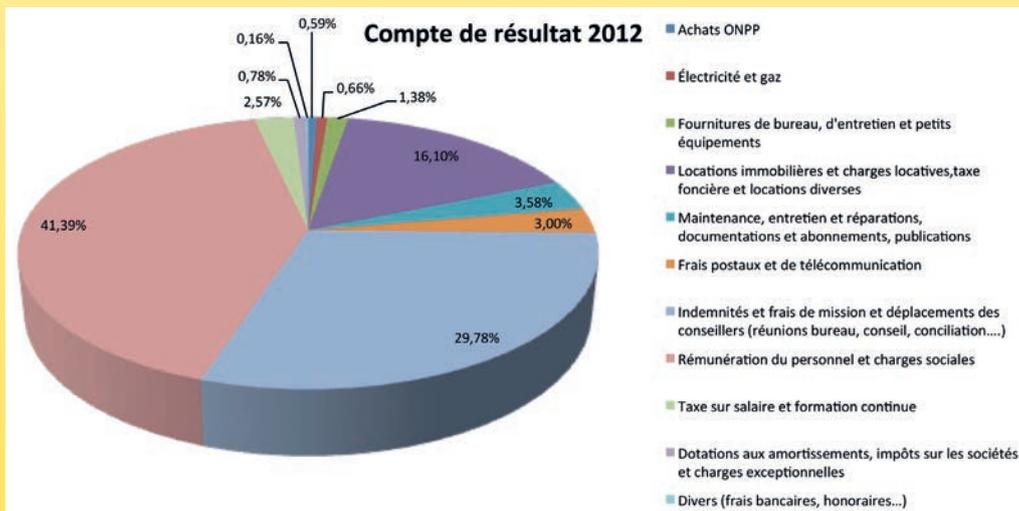
DU 01/01/2012 AU 31/12/2012

RECETTES	En euros	En pourcentage
Subventions et quotités ONPP	72 072,50 €	96,55%
Facturation ONPP et produits financiers	2 577,86 €	3,45%
<b>TOTAL</b>	<b>74 650,36 €</b>	<b>100%</b>

DEPENSES	En euros	En pourcentage
Achats ONPP	462,19 €	0,59%
Électricité et gaz	522,23 €	0,66%
Fournitures de bureau, d'entretien et petits équipements	1 087,39 €	1,38%
Locations immobilières et charges locatives, taxe foncière et locations diverses	12 668,35 €	16,10%
Maintenance, entretien et réparations, documentations et abonnements, publications	2 820,74 €	3,58%
Frais postaux et de télécommunication	2 358,88 €	3,00%
Indemnités et frais de mission et déplacements des conseillers (réunions bureau, conseil, conciliation...)	23 437,68 €	29,78%
Rémunération du personnel et charges sociales	32 578,01 €	41,39%
Taxe sur salaire, formation continue	2 026,18 €	2,57%
Dotations aux amortissements, impôts sur les sociétés et charges exceptionnelles	617,24 €	0,78%
Divers (honoraires, frais bancaires...)	124,40 €	0,16%
<b>TOTAL</b>	<b>78 703,29 €</b>	<b>100%</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-4 052,93 €</b>	

\* Ce déficit s'explique pour l'année 2012 par l'augmentation des postes (Frais et indemnités liés au changement de poste des élus et à la rémunération du personnel et charges sociales). La trésorerie du CROPP Bretagne est positive.



## SECTION DES ASSURANCES SOCIALES (SAS)

Le décret n° 2013-547 du 26 juin 2013 est relatif à l'organisation et au fonctionnement des juridictions du contentieux technique des professions de santé. Il existe deux procédures disciplinaires parallèles :

- La Chambre Disciplinaire relevant du Conseil de l'Ordre, s'occupe du contentieux disciplinaire professionnel portant sur l'ensemble du comportement professionnel.
- La Chambre Disciplinaire de la Section d'Assurance Sociale s'occupe du contentieux du contrôle technique portant sur les fautes, abus, fraudes et tous faits intéressant l'exercice de la profession relevés à l'encontre des pédicures-podologues à l'occasion des soins dispensés aux assurés sociaux (extrait de CSS, art L.145-1 et R.145-1).

La chambre disciplinaire de la SAS se compose d'un président magistrat, de deux assesseurs représentant le conseil régional et deux assesseurs représentant les organismes d'assurance maladie. Le CROPP de Bretagne a désigné lors du Conseil du 30 août 2013 :

Membres assesseurs titulaires	Membres assesseurs suppléants
Jean-François QUEMERAIS Hervé LE GUILLANTON	Isabelle TRELUYER et Elodie GORREGUES Gilles LE NORMAND et Isabelle RIHOUAY JAFFRE

La durée du mandat des membres assesseurs appelés à siéger en SAS court jusqu'au prochain renouvellement partiel du CROPP, soit 2015.

# BUDGET PRÉVISIONNEL DU CROPP BRETAGNE

DU 01/01/2014 AU 31/12/2014

Les professionnels versent les cotisations au Conseil national.

Un budget est alloué par celui-ci à chacune des régions pour assurer le fonctionnement des CROPP.

Pour la région BRETAGNE cette somme s'élève à 10 000 € par trimestre, plus une quotité proportionnelle au nombre de professionnels inscrits au CROPP.

RECETTES PREVISIONNELLES	En euros	En pourcentage
Subventions et quotités ONPP	77 560,00 €	97,33%
Facturation ONPP, produits financiers	2 130,00 €	2,67%
<b>TOTAL</b>	<b>79 690,00 €</b>	<b>100%</b>

DEPENSES PREVISIONNELLES	En euros	En pourcentage
Achats ONPP	500,00 €	0,63%
Energie	550,00 €	0,69%
Fournitures d'entretien et petits équipements, fournitures de bureau	965,00 €	1,21%
Locations et charges immobilières, taxe foncière et locations diverses	12 845,00 €	16,12%
Maintenance, entretien et réparation, documentations et abonnements, publications	2 580,00 €	3,24%
Frais postaux et de télécommunication	2 530,00 €	3,18%
Indemnités et frais de mission et déplacements des conseillers (réunions bureau, conseil, conciliation, permanences...)	23 996,00 €	30,12%
Rémunération du personnel et charges sociales	33 130,00 €	41,59%
Taxe sur salaire, formation continue	2 178,00 €	2,73%
Dotations aux amortissements, impôts sur les sociétés	170,00 €	0,21%
Divers (honoraires, frais bancaires, charges exceptionnelles...)	215,00 €	0,27%
<b>TOTAL</b>	<b>79 659,00 €</b>	<b>100%</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>31,00 €</b>	

## INTRONISATION



C'est une institution maintenant, les élus reçoivent les jeunes diplômés de l'année inscrits au CROPP Bretagne lors d'une réunion d'intronisation. Celle-ci a eu lieu le 5 juillet 2013.

A cette occasion, le nouveau professionnel prête serment et s'engage solennellement devant ses pairs à se conformer et à respecter les principes du Code de déontologie qui lui est remis. Cette entrée officielle permet de retracer l'histoire de la profession, de comprendre son évolution et son intégration dans le système de santé actuel.

Les jeunes diplômés qui n'ont pas pu se présenter le 5 juillet 2013 ont été reçus par deux élus pour prêter serment le 30 août 2013 et le 4 octobre 2013.

En échangeant avec les élus et la secrétaire du CROPP, les pédicures-podologues ont partagé le verre de la confraternité.

# MOUVEMENTS CROPP BRETAGNE DE 01/10/2012 AU 15/10/2013

## CESSATIONS D'ACTIVITÉS 2012/2013

NOM	PRENOM	CP	VILLE
BEUGAS BOHANNE	Nicole	35630	HEDE
CHAPRON	Noëlle	22000	ST BRIEUC
DESTREBECQ LE NELL	Catherine	35170	BRUZ
DOUCIN	Clément	35000	RENNES
DURAND	Franck	35000	RENNES
JAFFRES	Aurélié	35600	BAIN SUR OUST
LACOUR	François-Xavier	29630	PLOUGASNOU
LE PESQUE-LE GOFF	Christine	29140	ROSPORDEN
MACHARD	Céline	35800	ST LUNAIRE
MADRE DUPONT	Eliane	35000	RENNES
THOMAS-ARCELIN	Françoise	22400	LAMBALLE

## CESSATIONS TEMPORAIRES D'ACTIVITÉS 2012/2013

NOM	PRENOM	CP	VILLE
BIDAULT	Emma	35410	CHATEAUGIRON
PICAVET-THENAISY	Delphine	56000	VANNES

## REPRISE D'ACTIVITÉS 2012/2013

NOM	PRENOM	CP	VILLE
DESTREBECQ-LE NEEL	Catherine	35170	BRUZ
LEMAIRE	Isabelle	22490	PLOUER SUR RANCE
LACOUR	François-Xavier	29730	TREFFIAGAT
PICAVET	Delphine	56000	VANNES

## INSCRIPTIONS 2012 – JEUNES DIPLÔMÉS

NOM	PRENOM	CP	VILLE
DAVID	Kevin	35000	RENNES

## INSCRIPTIONS 2013 – JEUNES DIPLÔMÉS

NOM	PRENOM	CP	VILLE
BOUILLOT	Flore	22160	CALLAC
BOURDIER	Maxime	35230	SAINT ERBLON
CAMPION	Maryline	29490	GUIPAVAS
CHICOINE	Jérémy	35000	RENNES
CROUZIT	Mélanie	35170	BRUZ
DENIS	Claire	35410	DOMLOUP
FAURE	Charlotte	56400	STE ANNE D'AURAY
FEUTELAIS	Amandine	35000	RENNES
GOURTAY	Perrine	29200	BREST
GUILLOU	Emmanuelle	29200	BREST
LABIT	Charlotte	56340	CARNAC
LE CLAINCHE	Tiffany	22730	TREGASTEL
LEHERICY	Cédrick	35740	PACE
LOBROT	Lucie	29000	QUIMPER
LOROTTE	Nina	35150	JANZE
MERCIER	Frederic	56120	GUEGON
NICOLAOU	Thomas	29870	LANDEDA
NOEL	Elodie	35520	MONTREUIL LE GAST
PERINO	Eric	29280	LOCMARIA PLOUZANE
PERON	Thomas	29900	CONCARNEAU
PRIGENT	Fanny	29800	PLOUEDERN
RAJI	KEVIN	35000	RENNES
RICHE	Clémence	22200	PABU
SALLIOT	Tiphaine	35500	VITRE
SECRETAIN	Pauline	35770	VERN SUR SEICHE

## INSCRIPTIONS 2013 – AUTRES INSCRIPTIONS

NOM	PRENOM	CP	VILLE
DE LA ROCHEBROCHARD	Marine	22410	ST QUAY PORTRIEUX
D'ERSU	Bastien	35400	ST MALO
GOURTAY	Perrine	29200	BREST
LEMAIRE	Brigitte	56100	LORIENT
MERCIER	Jean	35000	RENNES
MERDRIGNAC	Thibaud	22400	LAMBALLE

## TRANSFERTS 2012/2013 DU CROPP BRETAGNE VERS UN AUTRE CROPP

NOM	PRENOM	CP	VILLE	CROPP
HUET	Anthony	35250	CHEVAIGNE	CROPP CENTRE
BELLEC	Tanguy	56000	VANNES	CROPP LANGUEDOC ROUSSILLON
BERTIN	Maité	35660	BRAIN SUR VILAINE	CROPP AQUITAINE
BOULANGER	Sylvain	35800	DINARD	CROPP POITOU CHARENTES
DIANDOKI	Franck	35000	RENNES	CROPP IDF
LARVOR	Eva	29290	MILIZAC	CROPP IDF
LE MOAL	Claire	29700	PLOMELIN	CROPP LANGUEDOC ROUSSILLON
LE ROUGE	Elodie	35340	LIFFRE	CROPP BASSE NORMANDIE
MAHE	Jenovefa	35590	L'HERMITAGE	CROPP RHONE ALPES
MALGORN	Laure	35760	ST GREGOIRE	CROPP BASSE NORMANDIE
MILBEAU	Bastien	22160	PLUSQUELLEC	CROPP PAYS DE LA LOIRE
RAFSTEDT	Clémence	22370	PLENEUF VAL ANDRE	CROPP PACA CORSE
SALLIOT	Tiphaine	35500	VITRE	CROPP RHONE ALPES
STEPHAN	Vincent	35760	MONTGERMONT	CROPP IDF
SUDRAUD	Mathilde	35200	RENNES	CROPP PAYS DE LA LOIRE

## TRANSFERTS 2012/2013 D'UN AUTRE CROPP VERS LE CROPP BRETAGNE

NOM	PRENOM	CP	VILLE	CROPP
ARMSPACH	Sandrine	29840	PORSPODER	IDF
BALANOWSKI	Cécile	56230	MOLLAC	IDF
BOURBIAUX	Jose Claude	56420	PLUMELEC	NORD PAS DE CALAIS
DUMONT	Jean Manuel	22190	PLERIN	IDF
LEFORT	Aurélie	35310	MORDELLES	IDF
L'HUISSIER	Hélène	56390	LOCQUeltas	PAYS DE LA LOIRE
NADREAU	Lucie	22700	PERROS GUIREC	PAYS DE LA LOIRE
PORCHET	Fabien	29170	FOUESNANT	IDF
QUEYROI	Pauline	29270	CARHAIX PLOUGUER	PAYS DE LA LOIRE
ROBERT DU BOISLOUVEAU	Pauline	35800	ST LUNAIRE	IDF
THEAUD	Yohann	22270	PLEDELIAC	IDF
VILLEDIEU	Robert	56330	PLUVIGNE	PAYS DE LA LOIRE

## AGENDA DU 01/11/2012 AU 30/10/2013

09/11/12	CONFERENCES DES PRESIDENTS AU CNOPP
26/11/12	REUNION DE CONSEIL
14/01/13	REUNION DE CONSEIL-Entretien avec La Présidente de la CDPI M <sup>me</sup> GOURMELON
24/01/13	INVITATION AU CONSEIL REGIONAL DES CHIRURGIENS DENTISTES POUR VCEUX 2013
25/01/13	REUNION à l'ARS-SI des Pôles et Maisons de santé Pluridisciplinaires
07/02/13	REUNION EPP THEME 3
18/02/13	REUNION DE BUREAU
21/02/13	REUNION EPP THEME 6
25/02/13	REUNION à BREST par l'ARS-Pacte Territoire Santé en présence de Marisol TOURAINE
13/03/13	REUNION DE CONSEIL et CLIOR au siège du CROPP Bretagne
21/03/13	AUDITION INDIVIDUELLE et REUNION EPP THEME 6
22/03/13	REUNION à l'ARS-SI des Pôles et Maisons de santé Pluridisciplinaires
18/04/13	REUNION à l'ARS-Organisation Territoriale des soins de 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> recours
13/05/13	AUDITION INDIVIDUELLE et REUNION DE CONSEIL
16/05/13	REUNION EPP THEME 6
30/05/13	REUNION INTER REGIONALES et CNOPP à ANGERS
12/06/13	REUNION à l'ARS-Organisation Territoriale des soins de 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> recours
05/07/13	REUNION DE CONSEIL et INTRONISATION
30/08/13	REUNION DE CONSEIL et INTRONISATION
04/10/13	REUNION à l'ARS-SI des Pôles et Maisons de santé Pluridisciplinaires et REUNION DE BUREAU
16/10/13	CLIOR au siège du Conseil Régional des Médecins
28/10/13	REUNION avec La Présidente de la CDPI M <sup>me</sup> GOURMELON

# LE CLIOR SANTÉ EN BRETAGNE

Nous savons tous qu'en tant que pédicures-podologues nous sommes des acteurs importants du système de santé. Si nous connaissons notre rôle et nos prérogatives en tant que praticien, ce n'est pas évident pour tous les autres professionnels de nous caractériser. Notre métier est encore méconnu par certain.

La création de l'Ordre nous a permis d'intégrer le cercle des professions réglementées et d'être associés aux réflexions sur l'offre de soin en Bretagne et donc de mieux faire connaître la profession.

Des échanges entre les représentants des Ordres régionaux (médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, sage-femme, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers et pédicures-podologues) sont mis en place 2 fois par an au sein des sièges des différents conseils régionaux, ce sont les réunions du CLIOR (Comité de Liaison Interprofessionnel des Ordres Régionaux) créé en mars 2010. La mise en place du CLIOR régional découle de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, dite Loi HPST.

Elles se tiennent en présence d'un représentant de l'ARS. Les sujets abordés (Démographie, DPC : Développement Professionnel Continu, RPPS : Répertoire Partagé des Professionnels de Santé...) concernent tous les professionnels de santé. Cependant un temps est imparti au Conseil Régional qui accueille les autres Ordres.

La dernière réunion a eu lieu dans nos locaux. Nous avons pu présenter notre profession et son plateau technique com-

plet, ce qui a suscité des questions et de l'étonnement sur la complexité de nos installations.

L'autre domaine revient à l'Agence Régionale de Santé avec **Le Pacte Territoire Santé en Bretagne et l'organisation Territoriale des soins**.

Le PTS et ses 12 engagements visent à lutter contre les déserts médicaux. Il est évident que la principale problématique est la raréfaction des médecins généralistes en zones rurales mais pas seulement (Chirurgiens Dentistes, MK, Sages-femmes, Infirmières DE et Orthophonistes sont pris en compte). La Bretagne a été découpée en bassin de population ou encore en territoires de 1er recours. Le zonage pluri-professionnel tient compte de la présence de tous les acteurs de santé et classe alors chaque zone (190) en différents degrés (de Sans Difficultés à Très Fragiles). Il existe à ce jour 32 Zones Très Fragiles et 32 Zones Fragiles. Ceci va permettre d'aider à la mise en place de projets de Santé pluridisciplinaires ou de maisons de Santé, afin d'augmenter l'offre de soin pour chaque Breton, mais aussi en subventionnant l'installation ou le maintien des généralistes et des Sages Femmes.

Bien que la Bretagne soit suffisamment dotée en pédicures-podologues, nous nous devons de participer aux réflexions sur ces projets. Les échanges lors de ces réunions nous placent au même niveau que les autres professions de santé et permet une avancée notable sur la connaissance de nos compétences.

